

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**Filière de l'eau en Seine-Amont**

Création d'un cluster eau-milieus-sols en Seine-Amont

Convention avec l'Association Seine-Amont Développement

EXPOSE DES MOTIFS

Les initiatives des villes du territoire de Seine-Amont, relayées par le plan d'actions éco-activités voté par le Conseil général du Val-de-Marne le 24 janvier 2011, a conduit l'association Seine-Amont Développement à mener une réflexion pour la valorisation économique de la filière eau-milieus-sols en Seine Amont (Choisy-le-Roi : usine en activité du SEDIF, Orly : usine en activité des Eaux de Paris et réflexion menée par la Ville sur un lieu d'expérimentation et de recherche en milieu naturel, Ivry-sur-Seine : projet Aqua Futura).

La démarche de création d'un pôle eau en Seine-Amont a été labellisée par Paris-Métropole comme une des onze initiatives inscrites dans le groupe de travail « les coulisses de la Métropole ».

Pour le territoire de Seine-Amont l'enjeu est :

- d'ordre économique (économie, emploi, recherche, enseignement) et d'aménagement,
- d'ordre stratégique : se positionner en tant qu'interlocuteur incontournable pour les décideurs économiques et politiques qui interviennent sur les problématiques de l'eau en Seine-Amont et au niveau métropolitain,
- d'affirmer le territoire comme celui de l'eau qui apporte une image active et valorisante du territoire, avec la Seine, et dans toutes ses dimensions, économie, recherche, formation, emplois.

Il s'agit d'exploiter des potentiels identifiés pour générer du développement économique et de l'emploi, pour répondre aux attentes des PME PMI déjà exprimées lors de rencontres en 2010 et 2011, pour fédérer les acteurs publics et privés autour d'une vision partagée du développement de la filière sur le territoire, mais aussi pour faire de la vallée de la Seine un territoire innovant d'expérimentations et de démonstrations des activités liées à l'eau.

Cet enjeu s'est confirmé et renforcé suite à la décision de la Ville de Paris de développer en partenariat avec Ivry et des centres universitaires un centre de recherche et d'innovation sur le site de l'ex usine des eaux d'Ivry (projet Aqua Futura).

L'association Seine-Amont Développement a ainsi décidé en 2011 de lancer une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la valorisation économique de la filière eau en Seine-Amont.

Cette mission consistait à :

- identifier les domaines d'actions possibles pour le territoire,
- réaliser une étude de marché sur les domaines,
- proposer un positionnement stratégique du territoire sur la filière eau-milieux-sols,
- étudier la faisabilité d'une démarche partenariale de type cluster.

La ville d'Ivry a participé au financement et à la conduite de cette étude.

Les résultats de cette étude, présentés en particulier le mardi 26 février 2013 en présence d'une centaine d'acteurs (Elus locaux, représentants des collectivités, entreprises grandes et petites, opérateurs publics, instituts de recherche et organismes de formation) a mis en évidence l'intérêt et la légitimité pour la Seine-Amont de s'engager dans la construction d'un cluster dédié aux problématiques eau-milieux-sols, sur les quatre thématiques privilégiées suivantes :

- l'accès aux marchés et le développement des entreprises,
- l'innovation en lien avec le territoire,
- l'attractivité et l'influence du territoire,
- les retombées pour la population.

Ce cluster doit permettre de faciliter les expérimentations et le développement de projets concrets, en partenariat étroit avec de nombreux acteurs franciliens, notamment le pôle de compétitivité Advancity et des réseaux d'entreprises tels que Durapole et le Vivant dans la Ville.

Les travaux engagés, associant plus de 80 acteurs implantés sur le territoire ou issus de la filière, ont aussi permis d'ores et déjà d'identifier des sujets d'intérêts prioritaires :

- les interfaces sols / qualité de l'eau et milieux aquatiques,
- la gestion urbaine de l'eau,
- les rendements / maîtrise de l'énergie et des GES / TIC¹,
- les micropolluants et problématiques eau / santé.

Ces thématiques correspondent à des marchés en émergence ou en phase de développement, qui répondent à des besoins forts d'évolution du secteur eau-milieux-sols dans les années à venir, en France comme au plan international.

Au vu de ces éléments, je vous demande d'approuver la convention à passer avec l'association Seine-Amont Développement pour conduire la création d'un cluster eau-milieux-sols en Seine-Amont. La participation de la Ville pour l'année 2013 s'élève à 21 087 €.

La dépense en résultant a été prévue au budget primitif.

P.J. : convention

¹ GES / TIC : Gaz à Effet de Serre / Technologies de l'Information et de la Communication

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Filière de l'eau en Seine-Amont

Création d'un cluster eau-milieux-sols en Seine-Amont

Convention avec l'Association Seine-Amont Développement

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

considérant le plan d'actions éco-activités voté par le Conseil général du Val-de-Marne le 24 janvier 2011,

considérant la création du réseau départemental des éco-activités (initiative du Conseil général, des chambres consulaires et de l'Agence de développement du Val-de-Marne),

considérant l'intérêt que représente le développement d'une filière eau en Seine Amont et à Ivry compte tenu des potentiels existants sur le territoire,

considérant l'intérêt du projet « Aqua-Futura » sur le site de l'ex usine des eaux de la ville de Paris, confirmant et renforçant l'intérêt de développement d'une filière de recherche et innovation, économique « eau » en seine amont relative à et à Ivry,

vu sa délibération en date du 15 décembre 2011 approuvant la convention avec l'association Seine-Amont Développement relative à l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour une valorisation économique de la filière eau en Seine-Amont,

considérant les résultats de cette étude et la mobilisation de partenaires dans les domaines économiques, de la recherche, de la formation et institutionnels auxquels elle a permis d'aboutir,

vu la décision de l'assemblée Générale de l'association Seine-Amont Développement en date du 15 janvier 2013 d'assurer pour 18 mois, suite à cette étude de faisabilité, la maîtrise d'ouvrage de la création d'un cluster eau-milieux-sols,

vu la convention, ci-annexée,

vu le budget communal,

DELIBERE

par 41 voix pour et 1 abstention

ARTICLE 1 : APPROUVE la convention à passer avec l'association Seine-Amont Développement pour une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la création d'un cluster eau-milieux-sols en Seine-Amont, et autorise le Maire à la signer ainsi que les éventuels avenants y afférant.

ARTICLE 2 : AUTORISE le versement de la participation de la Ville pour les années 2013 et 2014 et PRECISE que le montant de celle-ci s'élève à 21 087 € au titre de l'année 2013.

ARTICLE 3 : DIT que la dépense en résultant sera imputée au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 27 JUIN 2013

RECU EN PREFECTURE

LE 27 JUIN 2013

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 27 JUIN 2013